



KLOTZ LSC3215YS POUR SYSTÈME MULTICANAL

Le Klotz LSC3215YS est un câble haut-parleur 32 voies de la plus haute qualité et durabilité, conçu pour les environnements exigeants. Composé de 32 conducteurs numérotés en fil de cuivre nu (classe 6, VDE 0295) de 1,5 mm², et d'une enveloppe extérieure en PVC extrêmement résistante avec tressage en polymère, il sert de base idéale pour notre série de multipaires haut-parleurs LP321XY. Il a été conçu pour une utilisation dans des systèmes multi-amplificateurs et est 100 % compatible avec les câbles SC32 de L-Acoustics. ■



SYLVAIN BRESSON REJOINT ROBE FRANCE

Il vient compléter l'équipe Robe Lighting France comme chef de projet pour Anolis, et développera le réseau et les solutions sur mesure dans le sud de la France. Il succède à Éric Tabuteau, parti à la retraite. Sylvain vise à renforcer la présence d'Anolis et à établir des relations de confiance avec les partenaires commerciaux. ■



CFPTS APPRENTISSAGE : RÉGIE GÉNÉRALE ET RÉSEAUX SCÉNIQUES

Les inscriptions seront bientôt closes pour les deux formations en apprentissage de niveau 6, équivalent bac+3, du CFPTS : Régisseur général, certification professionnelle enregistrée au RNCP (durée : 16 mois) et Administration de réseaux scéniques, Licence professionnelle en partenariat avec l'université Gustave Eiffel (durée : 1 an). Pour ces deux cursus exigeants, une expérience professionnelle et/ou un diplôme de niveau 5 (équivalent bac+2) sont demandés. La sélection se fait sur dossier et entretien de motivation. À l'issue de ces formations, l'insertion professionnelle avoisine les 100 %. Inscriptions ouvertes jusqu'au 28 avril 2025. Candidatures en ligne sur www.cfpts.com. ■



LOI DE FINANCES 2025 : QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENTREPRISES

Une contribution exceptionnelle calculée sur la moyenne des bénéfices de 2024 et 2025 a été instaurée pour un an, sur les bénéfices des grandes entreprises. Seules les structures dont le chiffre d'affaires est supérieur à un milliard d'euros sont concernées. Le taux de cette contribution exceptionnelle sera de 20,6 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de moins de trois milliards d'euros et 41,20 % celles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à ces trois milliards d'euros.

Vers la suppression progressive de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) concerne les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros. Les taux 2024 de la CVAE sont maintenus jusqu'en 2027, avant une baisse progressive et une suppression définitive de cette taxe en 2030.

Un nouveau seuil de franchise de TVA pour micro-entrepreneurs et petites entreprises

Face à l'incompréhension et aux protestations des principaux intéressés, la fixation prévue à l'origine par la loi de finances, d'un seuil unique de franchise TVA pour les micro-entrepreneurs et les petites entreprises à 25 000 euros de chiffre d'affaires, a été suspendue pour le moment jusqu'au 1^{er} juin 2025. A suivre donc.

Révision du Crédit impôt recherche (CIR)

Ce crédit d'impôt est un dispositif destiné à inciter les entreprises à entreprendre des efforts de recherche et de développement. La loi de Finances 2025 réduit l'assiette du CIR, le taux de prise en compte des dépenses de fonctionnement passant de 43 % à 40 %. Par ailleurs, les frais liés aux brevets et aux certifications d'obtention végétale, les dépenses de veilles technologiques, et le régime « Jeune docteur » qui permettait de déclarer la rémunération des jeunes docteurs lors des deux premières années de leur contrat, sont supprimés.

Évolution du Crédit d'impôt innovation (CII)

Ce crédit d'impôt est réservé aux PME qui peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour concevoir des prototypes ou installer des pilotes de produits nouveaux. Ce le dispositif est renouvelé pour trois ans, mais le taux est abaissé de 30 % à 20%.

Frais de transport des salariés

Les frais de transports publics des salariés sont en 2025 exonérés de cotisations sociales jusqu'à 75 % du coût de l'abonnement pour le salarié, contre 50% dans la proposition de loi de finance du gouvernement Barnier.

Réduction du dispositif Parcours emploi compétences (PEC)

Le nombre de contrats aidés est réduit, avec des prévisions de besoins de financements de nouveaux recrutements et renouvellements dans le secteur non marchand à travers le dispositif Parcours emploi compétences (PEC), à hauteur de 30 000 à 35 000 offres. ■